



FICHE MISSIONS SERVICE CIVIQUE – REPRISSE D'ACTIVITE & SENSIBILISATION A L'ARBITRAGE

INTITULE DES MISSIONS :

- « Accompagner et soutenir les clubs dans la reprise d'activité post Covid-19 » & « Sensibiliser aux valeurs portées par l'arbitrage ».

LIEU DE REALISATION DES MISSIONS :

- District de l'Ain ;
- District de l'Allier ;
- District du Cantal ;
- District de Drôme Ardèche ;
- District de l'Isère ;
- District de la Loire ;
- District de Haute-Loire ;
- District du Puy de Dôme ;
- District de Lyon et du Rhône ;
- District de Savoie ;
- District de Haute-Savoie Pays-de-Gex.

PROJETS ET OBJECTIFS DES MISSIONS :

- Dans le cadre de sa politique fédérale, la Fédération Française de Football souhaite accompagner les clubs amateurs dans leur reprise d'activité post Covid-19. La suspension totale ou partielle des activités et événements du football provoquée par la crise sanitaire a entraîné des répercussions durables sur le football amateur. Afin d'accompagner la reprise du fonctionnement des clubs, les volontaires en Service Civique pourront accomplir des missions à la rentrée prochaine et tout au long de la saison à venir, qui contribuent à relancer l'activité dans les territoires et remobiliser l'ensemble des acteurs du football amateur (éducateurs, dirigeants, arbitres).
- La Fédération Française de Football souhaite également sensibiliser les jeunes pratiquants aux valeurs véhiculées par l'arbitrage comme la prise de responsabilité, l'engagement, le fair-play et la confiance en soi générés par cette pratique. L'engagement volontaire d'un service civique doit ainsi permettre la mise en relation d'un projet porté par un District et/ou une Ligue, avec le projet personnel d'un jeune qui pourra devenir un ambassadeur des valeurs éducatives portées par l'arbitrage et qui pourra côtoyer des jeunes de toutes origines sociales.

ACTIVITES CONFIEES AUX VOLONTAIRES :

- Participer à l'organisation de manifestations promouvant la pratique sportive et plus particulièrement le football ;
- Appuyer le développement d'activités extrasportives au sein des clubs en complément de l'activité sportive (animation et vie du club) ;
- Aider à faire connaître les nouvelles pratiques du football auprès de publics extérieurs;

- Participer à la mise en œuvre des protocoles sanitaires : informer, sensibiliser et appuyer le suivi du respect des différents gestes barrières, lors de l'accueil des publics et pendant l'activité sportive ;
- Accompagner le déploiement du dispositif Pass'Sport auprès des clubs (sensibilisation, médiation numérique, permanence district) ;
- Soutenir les actions consistant en l'intervention de spécialistes (diététiciens, médecins, kinés, cardiologues, etc.) animant une sensibilisation à destination des jeunes, des adultes, des parents, etc., notamment sur les vigilances à avoir lors de la reprise d'une activité physique et sportive ;
- Présenter les enjeux et objectifs du " Programme Educatif Fédéral ", de l'arbitrage des jeunes par les jeunes, et de la fonction du référent en arbitrage aux dirigeants et aux éducateurs des clubs ;
- Réaliser des actions " Programme Educatif Fédéral " aux côtés des éducateurs des clubs afin de sensibiliser les jeunes joueurs sur les thématiques des règles du jeu et du fair-play ;
- Inciter et aider les éducateurs à mettre en place les ateliers de sensibilisation à l'arbitrage dans le cadre de l'arbitrage des jeunes par les jeunes ;
- Mener des actions de sensibilisation à l'arbitrage dans les clubs qui n'ont pas de référent en arbitrage en leur sein.

